

## PROCÈS-VERBAL

800, Place Victoria, bur. 255 Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier n°: R-4073-2018 et R-4074-2018

Date: 19 juin 2019

HEURE	REMARQUES	
9 h	Reprise de l'audience du 7 juin 2019	
9 h	Lecture du protocole d'ouverture par la greffière-audiencière	
9 h	Me Simon Turmel invite Me Pierre D. Grenier (RTA) à poursuivre son argumentation du 7 juin dernier	
9 h	Me Pierre D. Grenier, pour RTA, produit aux dossiers R-4073-2018 et  R-4074-2018:  NON COTÉE: Tableau récapitulatif par RTA de la décision D-2018-149 de la  Régie	
9 h	Poursuite de l'argumentation de Me Grenier pour RTA	
10 h 51	Fin de l'argumentation de Me Grenier pour RTA	
10 h 51	L'audience est suspendue	
11 h 10	Reprise de l'audience	
11 h 10	Questions à Me Grenier par Mme Esther Falardeau	
11 h 24	Fin des questions à Me Grenier par Mme Falardeau	
11 h 24	Questions à Me Grenier par Me Simon Turmel	
11 h 39	Fin des questions à Me Grenier par Me Turmel	
11 h 39	Réplique de Me Éric Dunberry, pour Boralex	
12 h 25	Fin de la réplique de Me Dunberry	
12 h 25	L'audience est suspendue	
13 h 30	Reprise de l'audience	
13 h 30	Questions à Me Dunberry par Mme Sylvie Durand	
13 h 45	Fin des questions à Me Dunberry par Mme Durand	
13 h 45	Questions à Me Dunberry par Mme Falardeau	
14 h	Fin des questions à Me Dunberry par Mme Falardeau	
14 h	Questions à Me Dunberry par Me Turmel	
14 h 12	Fin des questions à Me Dunberry par Me Turmel	
14 h 12	Réponse de Me Grenier à une question de Mme Falardeau posée avant la pause dîner	



## PROCÈS-VERBAL

800, Place Victoria, bur. 255 Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier n°: R-4073-2018 et R-4074-2018

Date: 19 juin 2019

HEURE	REMARQUES		
	Me Grenier, pour RTA, produit :  NON COTÉE : Référence à la preuve		
14 h 12			
14 h 18	Me Grenier mentionne deux erreurs à la pièce <i>Référence à la preuve</i> déposée par Me Grenier Paragraphe 34 :  - À la 2 <sup>e</sup> référence : C-RTA-21, il faut lire rép. 1.3, p. 5 à 8  - et à la 3 <sup>e</sup> référence : C-RTA-20, il faut lire rép. 3.1		
14 h 18	Réplique de Me Jean-Olivier Tremblay pour HQCMÉ		
14 h 18	Me Tremblay, pour HQCMÉ, produit:  NON COTÉE: Tableau récapitulatif par HQCMÉ de la décision D-2018-149 de la Régie		
15 h 30	Fin de la réplique de Me Tremblay, pour HQCMÉ		
15 h 30	Questions à Me Tremblay par Mme Durand		
15 h 48	Fin des questions à Me Tremblay par Mme Durand		
15 h 48	Questions à Me Tremblay par Mme Falardeau		
16 h 04	Fin des questions à Me Tremblay par Mme Falardeau		
16 h 04	Questions à Me Tremblay par Me Turmel		
16 h 11	Fin des questions à Me Tremblay par Me Turmel		
16 h 11	Nouvelle question à Me Tremblay par Mme Durand		
16 h 13	Engagement n° 1 d'HQCMÉ: Fournir des références à la preuve écrite et aux Notes sténographiques relativement à l'assujettissement des seuls transformateurs élévateurs au lieu du poste de départ, où la référence aux postes de départ concerne uniquement les postes élévateurs, sans autre composante (Demandé par la Régie)		
16 h 14	Fin des questions à Me Tremblay par Mme Durand		
16 h 14	Nouvelle question à Me Tremblay par Me Turmel		
16 h 18	Fin des questions à Me Tremblay par Me Turmel		
16 h 18	Me Turmel mentionne des corrections aux notes sténographiques du 7 juin 2019, p. 200, lignes 4 et 14, et p. 110 et 111		
16 h 20	Me Tremblay mentionne que HQCMÉ répondra à l'engagement n° 1 d'ici jeudi soir		
16 h 20	Fin de l'audience		
	Isabelle Taleyssat, greffière-audiencière		

### PROTOCOLE D'OUVERTURE AUDIENCE DU 19 JUIN 2019

#### **DOSSIERS R-4073-2018 ET R-4074-2018**

DEMANDES DE RÉVISION DE LA DÉCISION D-2018-149 RENDUE DANS LE DOSSIER R-3952-2015

Les régisseurs désignés dans ce dossier sont M<sup>e</sup> Simon Turmel (président de la formation), de même que Mme Esther Falardeau et Mme Sylvie Durand

La procureure de la Régie est Me Hélène Barriault

Les demanderesses en révision sont :

#### **Dossier R-4073-2018**

HYDRO-QUÉBEC (HQCMÉ) Représentée par M<sup>e</sup> Jean-Olivier Tremblay

#### **Dossier R-4074-2018**

ÉNERGIE ÉOLIENNE LE PLATEAU S.E.C., ÉNERGIE ÉOLIENNE COMMUNAUTAIRE LE PLATEAU S.E.C., ÉNERGIE ÉOLIENNE DES MOULINS S.E.C. ET ÉNERGIE ÉOLIENNE RONCEVAUX S.E.C. (collectivement appelées BORALEX)

Représentées par Me Éric Dunberry

Les **intervenantes** sont :

### Aux dossiers R-4073-2018 et R-4074-2018

RIO TINTO ALCAN INC. (RTA) Représentée par M<sup>e</sup> Pierre D. Grenier

### Au dossier R-4074-2018

HYDRO-QUÉBEC (HQCMÉ) Représentée par M<sup>e</sup> Jean-Olivier Tremblay

Y A-T-IL D'AUTRES PERSONNES DANS LA SALLE QUI DÉSIRENT PRÉSENTER UNE DEMANDE OU FAIRE DES REPRÉSENTATIONS AU SUJET DE CE DOSSIER?

Nous demandons aux participants de bien vouloir s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement et de s'assurer que leur cellulaire est fermé durant la tenue de l'audience.

Prenez note qu'aucun breuvage autre que de l'eau et aucune nourriture ne sont permis dans la salle d'audience. Merci.

Début : 9 h Dîner : 12 h 25 Reprise : 13 h 30 Fin : 16 h 20



# LISTE DES PIÈCES

800, Place Victoria, bur. 255 Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier n°: R-4073-2018 et R-4074-2018

Date: 19 juin 2019

COTE	DESCRIPTION	DÉPOSÉ PAR
COIL		DEI OSE I AK
NON COTÉE	Aux dossiers R-4073-2018 et 4074-2018 :	Ma Diama D. Guanian
	Tableau récapitulatif par RTA de la décision D-2018-149 de la Régie	Me Pierre D. Grenier
	Aux dossiers R-4073-2018 et 4074-2018_:	
NON COTÉE	Référence à la preuve	Me Pierre D. Grenier
NON COTÉE	Aux dossiers R-4073-2018 et 4074-2018_:	
	Tableau récapitulatif par HQCMÉ de la décision D-2018-	Me Jean-Olivier
	149 de la Régie	Tremblay